

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 29 avril 2022

complétant la composition des jurys des concours interne et externe des techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouverts au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique,

Vu le code général de la Fonction publique ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9,

Vu les arrêtés modifiés du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable,

Vu l'arrêté du 15 février 2022 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouverts au titre de l'année 2022,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont adjoints aux jurys des concours interne et externe, en qualité d'examineur pour les épreuves orales :

M. François BEDEL, Attaché d'administration de l'État ;

Mme Virginie DOLIQUE, Ingénieure des travaux publics de l'État ;

Mme Ana-Paula FIDALGO, Technicienne supérieure en chef du développement durable ;

Mme Nathalie FOURNIER, Attachée d'administration de l'État ;

M. Nicolas GILLET, Technicien supérieur en chef du développement durable ;

Mme Isabelle GOUDET, Technicienne supérieure principale du développement durable ;

M. Ludovic LEMAIRE, Technicien supérieur en chef du développement durable ;

M. François MAHIEUX, Technicien supérieur en chef du développement durable ;

Mme Isabelle MARMION, Attachée d'administration de l'État ;
M. Jean-Marc PHILIPPEAU, Attaché principal d'administration de l'État ;
Mme Sophie REMORINI, Ingénieure des travaux publics de l'État ;
Mme Sandrine VAN AN NGUYEN, Ingénieure des travaux publics de l'État.

Article 2

Sont adjoints aux jurys des concours interne et externe, en qualité d'examineur pour l'épreuve sportive d'admission :

M. David BINET, professeur d'éducation physique et sportive ;
M. Romain VOGT, professeur d'éducation physique et sportive.

Article 3

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 avril 2022

Pour la ministre et par délégation,
La cheffe du bureau des recrutements par concours

SIGNÉ

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE